

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 10 décembre à 20h00
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 4 décembre 2021

Affichée : le 4 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 0

Absent excusé : 1

Absent : 3

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mmes Claire LASSEUR, Marie Christine ROUDET, MM. Patrick FERRAND, Christophe PRUDHOMME (arrivé au point n°6 de l'ordre du jour), adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Romaric CHAVANT, M. Daniel GIMENEZ, M. Michel LAURENT, Mme Stéphanie RUIZ, Mme Aurélie NICOD.

Absents avec procuration :

Absent excusé : M. Raphaël COMTE

Absents : M. Gilles CHAVANT, M. Christophe DELMAS, Mme Margaux DROOGMANS

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 13/10/2021

1. Information Décision Modificative DM 1

Mme Marie Christine Roudet, adjointe en charge du budget et des finances explique que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

La modification des inscriptions budgétaires entre les chapitres est de la compétence exclusive du conseil. Aucune délégation ne peut être accordée au maire à ce titre.

Monsieur le Maire propose la décision modificative DM 1 suivante concernant les dépenses d'investissement du chapitre 21 vers le chapitre 20

2181		- 2380.00 €
2132		- 470.00 €
2051	+ 2380.00€	
2051	+ 470.00€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide : par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

D'adopter la décision modificative n°1 2021,
Autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à cette modification.

2- Information virement de crédit n°5

Mme Marie Christine Roudet, adjointe en charge du budget et des finances explique que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Le maire peut effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre dans la mesure où le budget a été voté par chapitre.

Monsieur le maire informe que le budget principal nécessite de procéder à certains ajustements comptables et informe le conseil qu'il a été procédé au virement de crédit suivant

Il donne lecture de la décision 5 concernant les dépenses d'investissement chapitre 21, arrêté 2021-79 :

2135		- 575.00 €
2183	+ 310.00 €	
21568	+ 265.00 €	

Cette information ne conduit pas à des remarques du conseil.

3- CONVENTION D'ETUDE SOMMAIRE TE38

Monsieur le maire explique que le conseil communautaire de Bièvre Isère communauté a délibéré en faveur de la collecte des ordures ménagères en PAV (Point d'Apport Volontaire) à partir de fin 2022, Pour ce faire une étude de développement de 4 à 5 PAV sur la commune, répartis selon des critères de densité, de proximité et de disponibilité foncière a été réalisée par Bièvre Isère en concertation.

L'implantation d'un PAV à l'est de la commune est envisageable sur la parcelle AH 0123 comportant une prescription d'emplacement réservé n°14 du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

L'acquisition par la commune de l'emplacement réservé N°14 permettrait l'implantation d'un PAV et à terme, la sécurisation du carrefour de la rue du Violet avec la rue du Savoyet, pour cela il faudra :

- en lien avec les services du département, définir l'emprise foncière nécessaire à l'élargissement de voie.
- faire une offre de prix et de conditions à la propriétaire, et définir les droits de l'agriculteur occupant.
- faire établir une division parcellaire par un géomètre expert.

La collecte du PAV implique l'utilisation de camions grues et pour la sécurité, l'absence de ligne aériennes est requise.

Pour cela une étude sommaire de faisabilité des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications a été établi par le syndicat TE38 (Territoire Energie Isère).

Le conseil municipal doit délibérer de cette proposition afin de permettre à TE 38 une programmation budgétaire en N-1, ainsi que l'étude d'exécution.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer de l'avant-projet 21-002-213 d'enfouissement des réseaux rue du Violet :

- a) Prévisionnel des travaux d'électricité 39 492 € TTC
 - dont financement externes 39 492 € TTC
 - dont participation communale 0 €
- b) Prévisionnel des travaux de télécommunication 12 116 € TTC
 - dont financement externes 0 €
 - dont participation communale aux investissements 11 539 € TTC

•dont participation communale aux frais de maîtrise d'ouvrage 577 € TTC

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer de l'opportunité de signer cette convention :

Le conseil décide : par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention entre TE38 et la commune de Longechenal.

Autorise Mme le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

4- EMPLOI D'UN OU D'UNE VACATAIRE

Mr Patrick Ferrand adjoint en charge de l'enfance et du personnel expose la situation de l'accueil périscolaire : depuis la rentrée scolaire 2021, on note une forte progression, voire très forte certains jours, des inscriptions à la cantine en particulier des élèves de maternelle.

Cet état de fait, nécessiterait de recruter une personne pour contribuer à la bonne marche du service et au respect des taux d'encadrement exigibles.

Cette personne serait recrutée en vacacion aux trois conditions règlementaires suivantes :

- Sa mission, encadrement des enfants à la cantine lors de la pause méridienne périscolaire.
- En fonction de l'effectif des élèves inscrit à la cantine.
- Chaque vacacion serait rémunérée sur la base SMIC horaire brut fixé depuis le 1er octobre 2021 à 10,48 €.

Il présente une simulation des besoins en personnel selon l'effectif des enfants inscrit et l'impact budgétaire prévisionnel.

Il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil décide par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires pour la période du 10 Janvier au 5 Juillet

De fixer la rémunération comme indiquée ci-dessus

D'autoriser Monsieur le maire-ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer tous les actes afférents à ce dossier.

5- CONVENTION SNE

M le Maire explique que depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,)

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappellent les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès (gratuitement) au SNE en consultation.

La convention présentée ce jour, acte que : l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de Longechenal, sera réalisé par Bièvre Isère Communauté qui sera consignataire de la présente convention.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention...

Le conseil décide : par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention entre Mr le préfet de l'Isère, Bièvre Isère Communauté, les bailleurs sociaux et la commune de Longechenal.

6- NOUVEAU LOGO COMMUNAL

Arrivé de M. PRUDHOMME Christophe.

Mme Claire LASSEUR fait un compte rendu de la commission Information Communication Culture :

Afin de pouvoir lancer la construction du site internet de Longechenal, le logo communal doit être choisi.

Les membres de la commission prépareront un bulletin municipal pour février, afin de promouvoir l'ouverture du site.

L'infographiste a proposé un logo selon les éléments souhaités par la commission (les couleurs et les mots clés).

Elle a ensuite préparé un projet d'ensemble : papiers à entête et cartes de visite incluant le logo.

Chacun donne son avis sur ce logo et les différents changements qu'il voudrait apporter. Il ressort cependant du débat que le travail effectué par l'infographiste correspond aux demandes, il est donc proposé de d'approuver le logo tel que présenté au conseil municipal de ce jour.

Madame Claire Lasseur demande aux membres de bien vouloir en délibérer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

D'adopter la nouvelle identité visuelle de la commune



7- PROJET CHAUFFERIE - DEVIS D'ETUDE DE FLUIDES

Une étude de faisabilité attribuée par le conseil municipal à M. PEPILLO, architecte, est en cours. Elle concerne un projet de mairie avec une salle socioculturelle et une chaufferie.

Un conseil personnalisé, pour une chaufferie centralisée de l'école et des constructions en projet, a été réalisé en juin dernier par Mme BELLANGER de AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie).

Cette analyse d'opportunité a conclu à la pertinence d'intégrer une énergie renouvelable à ce type d'installation.

À l'école la classe de l'ancien bâtiment et la première extension sont chauffées au fioul domestique, énergie émettrice de GES.

La dernière extension : cantine, garderie, salle de motricité est chauffée par pompe à chaleur aérothermique, elle présente un coût de maintenance élevée et le tarif règlementé de l'électricité accuse une hausse de 15 % sur les cinq dernières années.

En complément de l'analyse de l'AGEDEN, un devis d'avant-projet, avec proposition de maîtrise d'ouvrage a été établi par un bureau d'étude de fluides secs et humides.

M. le Directeur Général des Services de Bièvre Isère nous fait part d'un courrier en date du 18 novembre 2021 :

M. Le Préfet de l'Isère invite les collectivités (EPCI) à travailler sur la prochaine convention financière 2022 dans le cadre du CRTE (contrat de relance et de transition écologique).

Les dossiers 2022 doivent être effectivement prêts pour le début de l'année.

Compte tenu des possibilités de financement, il apparaîtrait opportun d'étudier la réalisation de cette chaufferie centralisée pour l'investissement 2022.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de bien vouloir débattre de cette opportunité.

Il ressort des débats qu'il est essentiel d'envisager une nouvelle solution de chauffage au vu de la vétusté de celui de l'école. Les élus sont aussi favorables à une solution de chaufferie indépendante de tout autre projet qui permettrait de prétendre à des subventions plus importantes.
Afin de pouvoir avancer sur ce projet de nouveaux et échanges ainsi que des devis seront nécessaires

8- QUESTIONS DIVERSES

HAMEAU DU LIERS

Les services du département avec les élus de Châbons et de Longechenal étudient les solutions en vue d'améliorer la sécurité sur la route départementale 51G dans le hameau du Liers, notamment le passage en agglomération.

DEMATERIALISATION DES ADS

Monsieur le maire rappelle que l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, PC, DP va désormais être dématérialisée à compter du 1er Janvier 2022.

La loi prévoit qu'à partir de cette date chaque pétitionnaire puisse déposer, s'il le souhaite, sa demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

REVISION BASE FISCALIS

Monsieur le maire explique que Bièvre Isère Communauté met à disposition des maires le logiciel Fiscalis qui permet de connaître la situation de la valeur locative des locaux de la commune

Une convention entre les communes de Bièvre Isère Communauté n'ayant pas procédé à une révision des locaux sous classés et la DGFIP devrait être mise en œuvre.

BIC ET SICTOM DE LA BIEVRE

Monsieur le maire fait un retour de la commission déchet de Bièvre Isère Communauté, notamment sur les enjeux du traitement des ordures ménagères et la reprise de la collecte des points d'apport volontaire par la communauté de commune.

ALPETUDES ETUDE D'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA PAROISSE

Monsieur le maire explique qu'une étude d'aménagement de sécurité rue de la Paroisse confié à ALPÉTUDES est en cours de finalisation.

Le projet sera présenté prochainement au Président de Bièvre Isère Communauté, détenteur de la compétence Eaux et Assainissement.

INFO DIVERSES

Le repas des aînés a rassemblé 22 anciens et 11 élus ou membres du CCAS.

21 colis seront distribués au + de 80 ans

La salle AEP a été prêtée gracieusement pour le repas des aînés et le téléthon.

Le budget communal a pris en charge les boissons de l'apéritif du téléthon qui a connu un réel succès, et les papillotes du sou des écoles, malgré l'absence du Père Noël...

M. Michel LAURENT, conseiller, précise plusieurs choses :

- Il ne faut pas utiliser les panneaux de police ou d'agglomération pour installer d'autres informations.
- Une grille est à remettre en place, rue de la Paroisse.
- Il y a une incohérence dans les panneaux de limitation de vitesse, rue du Francillon, suite au déplacement d'un des panneaux de début de zone 30.
- Une réflexion serait à faire sur l'utilité de passer toute la commune à 30km/h

Mme Stéphanie RUIZ fait un retour de sa réunion à la médiathèque de la Cote Saint André avec Sandrine BOUVIER responsable réseau.

- Une livraison de boîte « retour » sera faite afin de permettre aux lecteurs de restituer les livres en dehors des permanences. Elle devra être fixée au sol après avoir choisi son emplacement.
- Un projet de réservation de tablettes, jeux vidéo et casques à réalité virtuelle est en cours de préparation.
- Au cours du prix des lecteurs il a été demandé de choisir un auteur qui interviendra certainement sur le site d'une médiathèque.
- Deux nouvelles bénévoles viennent agrandir les rangs de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 23h33.

